

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2025-19

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le dix-neuf juin deux mille-vingt-cinq.

Monsieur Alain PERROT a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY			X		Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE		X			Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur GENTIL Pascal	X				Monsieur BOURDIER Gilles	X			

Objet : Dispositif signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes - MANDAT AU CDG38

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de l'Isère (CDG 38) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 38 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une équipe d'experts ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;
- ❖ dans le respect de la réglementation RGPD.

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



REÇU EN PREFECTURE
 le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20250625-05_2025_19-

27, Avenue Gabriel Pravaz
 38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

Le Président donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CD38. (convention annexée à cette délibération)

Le Président propose donc aux membres du Conseil Syndical d'adhérer à la convention Dispositif signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

À l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- d'accepter la mise en place du Dispositif signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- De donner mandat au CDG38,
- D'accepter le montant des interventions tel qu'indiqué dans la convention,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

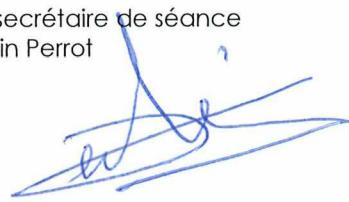
Fait et délibéré en séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité

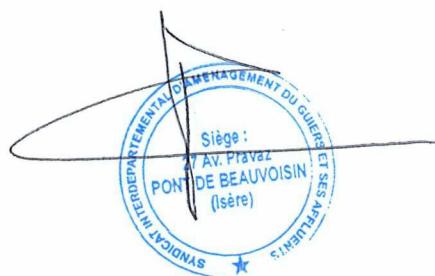
Fait et délibéré en séance

Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance
Alain Perrot



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 27/06/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 27/06/2025
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.